

La rencontre avec un auteur fait partie des animations qu'une bibliothèque peut programmer.

Inviter un auteur dans une bibliothèque, pour :

- Animer la bibliothèque
- Valoriser ses collections
- S'inscrire dans le cadre d'une manifestation locale (salon du livre), régionale ou nationale
- Nouer des partenariats avec d'autres acteurs du livre sur la commune : école, librairie, association
- Mais aussi et surtout pour répondre à une des missions premières de la bibliothèque : diffuser la création littéraire et artistique

Inviter un auteur dans ce cadre c'est aussi entrer dans une chaîne économique qui a toute son importance :

- Soutien aux écrivains (un auteur perçoit en moyenne 8% sur les ventes de ses livres, conclusion : rares sont les auteurs qui vivent correctement de leurs droits)
- Soutien à l'édition (vente des livres de l'auteur lors de l'invitation)
- Soutien à la librairie locale (vente des livres de l'auteur lors de l'invitation)

Qui inviter ?

On invite un auteur que l'on a aimé et que l'on a envie de faire découvrir au public de sa bibliothèque.

Comment ?

* Où trouver les contacts :

- Le site de la charte des auteurs et des illustrateurs Jeunesse : www.la-charte.fr qui sous la forme d'un répertoire donnent les coordonnées de plus de 1000 membres, tous des professionnels (sont exclus de la charte les personnes qui sont en auto-édition.)

Pour chaque adhérent de la charte : page individuelle qui donne les coordonnées de l'auteur, qui présente son travail et qui indique à quel type d'invitation il est susceptible de répondre.

NB : on y trouve aussi des auteurs pour adultes pour peu qu'ils aient publiés en jeunesse

- Le site de la Société des Gens De Lettres (SGDL) qui recense 6000 auteurs adhérents : www.sgdl.org, le site est moins pratique mais il a le mérite de renvoyer via un répertoire sur les auteurs adhérents à la SGDL qui ont un site ou un blog
- Le site de la Maison des Ecrivains et de la Littérature(Mél) www.m-e-l.fr : un répertoire des auteurs adhérents avec présentation de leur travail et les invitations auxquelles ils répondent ; il n'y a pas toutes les coordonnées mais la Mél joue le rôle d'intermédiaire.

- Pour les auteurs aquitains : le site de l'Agence régionale pour le livre et le cinéma (Ecla) : www.ecla.aquitaine.fr , qui propose aussi un répertoire des auteurs de la région avec présentation de leur travail et les invitations auxquelles ils répondent.
- Les éditeurs : dans ce cas-là en plus du courrier que l'on envoie à l'écrivain, on fait une lettre de « motivation » à l'éditeur : le suivi des demandes est très aléatoire, cela dépend vraiment de l'éditeur et plus spécifiquement de l'attaché de presse.
- Le réseau : aide à trouver des contacts mais permet aussi de savoir si l'auteur qu'on souhaite inviter est à l'aise en public et quel type d'intervention on peut lui demander

*Comment convaincre l'auteur de venir :

Faire une lettre (un mail) dans laquelle on donnera les motivations de la bibliothèque, la date pressentie pour la rencontre, les coordonnées du responsable du suivi de l'animation et les conditions financières (le dire d'emblée car sinon il peut penser qu'on lui demande de venir gratuitement et il risque de ne pas répondre).

Il est très important de lui parler de son travail en profondeur, le « j'aime beaucoup ce que vous faites » ne suffit pas. Il faut parler du ou des livres que l'on a aimé et dire pourquoi le travail de l'écrivain nous a touché.

Si l'écrivain ne répond pas, faire une relance au bout de deux semaines et puis abandonner...

Aspects juridiques et administratifs :

Un auteur ça se rémunère, ça voyage, ça mange et parfois ça dort, il faut prévoir toutes ces dépenses et les officialiser avec un contrat signé entre l'auteur et la collectivité et/ou l'association qui invite.

L'auteur peut être rémunéré en droit d'auteur, ce qui simplifie énormément les démarches administratives (pas de fiche de salaire) et ce qui réduit considérablement le coût des cotisations sociales.

Les tarifs : les interventions des auteurs/illustrateurs de jeunesse sont fixées par la charte et mis à jour chaque année, il n'existe pas l'équivalent pour les auteurs adultes, mais par extension on applique ce tarif qui généralement convient bien aux auteurs.

Les rencontres

- **Journée complète 2015** : 413 € brut + 5 € de contribution diffuseur, soit 375 € net pour l'auteur
- **Demi-journée 2015** : 249 € brut + 3 € de contribution diffuseur, soit 226 € net pour l'auteur

Les signatures

La rémunération conseillée pour les journées de signatures est calculée sur la moitié de celle des rencontres, soit **207 euros brut la journée et 125 euros brut la demi-journée**. Libre à l'auteur ou à l'illustrateur ayant participé à des rencontres associées à un salon d'accepter d'effectuer gratuitement une séance de signatures (une demi-journée de signatures pour une journée de rencontres).

NB : Ces tarifs ne comprennent pas les frais de transport, d'hébergement et de repas qui sont bien sûr à la charge de l'organisateur. Il faut préciser les montants de chacune de ces dépenses dans le contrat en indiquant celles qui seront directement réglées par l'organisateur aux fournisseurs (ex : on paye directement le restaurant à la fin du repas pris avec l'auteur) et celles qui donneront lieu à un remboursement auprès de l'auteur sur présentation de justificatifs (ex : l'auteur a pris lui-même son billet de train, on le rembourse le jour de son intervention).

Le règlement de l'intervention de l'auteur sera effectué sur le lieu même et dans le temps de la manifestation, ou dans un délai n'excédant pas un mois et si possible par chèque. Dans le cas d'un règlement par mandat administratif, s'assurer auprès de la mairie qu'il est fait sans tarder.

Si l'auteur vient de loin, il faut prévoir son temps de transport et le rémunérer en conséquence : un auteur qui pour une journée d'intervention va devoir voyager une journée (aller-retour) peut prétendre être rémunéré sur 2 jours.

La BDP peut fournir à la demande des modèles de contrats.

Déclaration et paiement des cotisations sociales

L'**AGESSA** est une association chargée, depuis le 1er janvier 1978, d'une mission de gestion pour le compte de la sécurité sociale. L'AGESSA n'est pas une caisse de sécurité sociale, elle sert de passerelle entre les auteurs et les caisses primaires d'assurance maladie pour déterminer les conditions d'affiliation au régime spécifique créé par le législateur en 1975, et faire assurer le service des prestations dues aux affiliés et la délivrance de la carte d'assuré social.

Si la collectivité et ou/l'association n'est pas encore déclarée auprès de l'Agessa, il faut alors remplir une déclaration d'existence pour être répertoriée par l'Agessa.

Une fois répertoriée, il faut remplir un bordereau déclaratif pour chaque auteur invité une fois la manifestation passée. L'Agessa adresse en retour une facture à la collectivité.

Sur le site de l'Agessa : <http://www.agemssa.org>, on trouve les bordereaux à télécharger mais aussi un outil de calcul pour faire des simulations.

NB : Pas de déclaration à l'Agessa si l'auteur fournit une attestation de précompte, dans ce cas, on règle à l'auteur le montant brut des droits d'auteur, charge à lui de verser dans un second temps les cotisations sociales à l'Agessa.

Accueillir un auteur, ça se prépare...

En amont, il faut sensibiliser le public quel qu'il soit (captif ou non). De la préparation dépend la réussite de la rencontre.

Faire venir le public n'est pas forcément évident : appréhension des lecteurs, la lecture étant un acte intime, on n'a pas forcément envie de rencontrer l'auteur.

Préparer une rencontre, c'est au minimum avoir acheté en plusieurs exemplaires les livres de l'auteur et les avoir fait circuler bien 2 mois avant parmi ses lecteurs.

Préparation pour un public Adultes :

- Faire un dossier de presse à la disposition du public avec une présentation personnalisée de l'auteur
- Mise en place d'un club de lecteurs très en amont (6 mois) : sélection d'une dizaine d'auteurs sur une thématique ou non, on lit, on discute et on décide d'inviter le ou les auteurs qui ont été le plus appréciés : l'avantage de la thématique c'est de pouvoir faire dialoguer des auteurs ensemble, cela suppose d'envoyer à chaque auteur avant leur venue les livres des autres
- Création d'une « exposition » autour de l'œuvre de l'auteur
- Création d'une exposition sur la thématique
- Lectures de textes de l'auteur à voix haute

Préparation pour un public scolaire

- Insister sur la nécessaire préparation par l'enseignant et la classe en amont : lecture des livres de l'auteur à la portée des élèves
- Mettre à disposition des enseignants les livres de l'auteur en plusieurs exemplaires et voir avec la bcd, le cdi pour qu'ils en acquièrent
- Lecture à haute voix dans les classes par les bibliothécaires d'extraits des livres de l'auteur
- Inciter à la lecture collective d'un des livres de l'auteur, mais surtout en insistant le côté plaisir et pas pédagogique
- Préparation en plusieurs séances qui peut se faire à deux voix : celle du bibliothécaire et celle de l'enseignant : présentation du travail de l'auteur via des thématiques
- Amorcer une correspondance par mail avec l'auteur quand c'est possible
- Préparer des questions avec les élèves de façon à éviter les questions généralistes qui n'apportent rien à la rencontre
- Travailler sur un portrait imaginaire de l'auteur : à partir des livres lus, les élèves imaginent un portrait de l'auteur et ils lui lisent lors de la rencontre
- Le ou les jours de la rencontre : le bibliothécaire responsable de l'animation est présent aux côtés de l'auteur toute la journée : le bibliothécaire est là pour garantir le bon déroulement de la rencontre, nécessité de le rappeler à l'enseignant

En conclusion : faire en sorte que l'œuvre de l'auteur soit présente au quotidien dans la classe, que les enfants se la soient appropriée.

Typologie des accueils

Cette préparation se module en fonction du type d'accueil que l'on envisage :

- Une simple rencontre à la bibliothèque ou dans la classe
- Un atelier d'écriture sur plusieurs séances
- Une résidence : accueil d'un auteur sur le long terme avec la mise en place d'un planning, des soirées tout public...

La communication

A l'intérieur de la bibliothèque :

- sous forme d'affichettes format A3 à installer aux endroits « stratégiques » d'une bibliothèque : au poste de prêt/retour des documents, à proximité de la porte d'entrée/sortie, sur un tableau d'informations.
- sous forme de cartons d'invitation proposés en vrac sur les tables de travail et sur la table de présentation des livres de l'auteur

A l'extérieur de la bibliothèque :

- sous forme d'affichettes format A3 à la mairie, dans les services municipaux, chez les commerçants
- sous forme de cartons d'invitations adressés par le Maire sur la base de son fichier habituel

Mettre en ligne l'information sur le site internet de la commune ou de la bibliothèque, le site internet de la BDP, les réseaux sociaux...

Communiquer l'information auprès :

- Des bibliothèques alentours
- Des associations et des partenaires habituels de la bibliothèque, le libraire...
- Des médias : envoyer une invitation et un dossier de presse au correspondant local.

La rencontre avec l'auteur

Veillez à l'accueil de l'auteur : aller le chercher à la gare, prévoir de déjeuner ou de dîner avec lui, le véhiculer entre les différents lieux, le mettre en confiance car la rencontre avec le public est toujours pour l'auteur fragilisante, ne pas l'abandonner quand la rencontre est terminée...

Animation de la rencontre

La rencontre doit être animée, on ne laisse pas l'auteur seul face à un auditoire en se disant que les lecteurs vont spontanément poser des questions.

La rencontre est alors animée soit par le bibliothécaire, soit par un intervenant extérieur qui a l'habitude (un animateur ça se paye aussi).

Mener l'animation de la rencontre pour l'un comme pour l'autre suppose de connaître sur le bout des doigts l'œuvre de l'auteur et préparer son animation.

Déroulement de la rencontre : présentation de l'auteur, de son parcours, aborder son univers littéraire via des questions précises, lire des passages à haute voix ou lui demander de lire des passages à haute voix (il faudra alors lui en avoir parlé avant). Passer la parole au public. Veiller à respecter les horaires.

Si dépôt-vente et dédicaces : prévoir le temps imparti et bien sûr avoir l'accord de l'auteur dès le début.

Dépôt vente : prévoir des éditions grand format et des éditions de poche

Prévoir un pot qui permet au public de venir discuter avec l'auteur de façon plus informelle à la fin de la rencontre.

Bilan et évaluation :

Primordial de faire une évaluation qualitative et quantitative pour la bibliothèque et pour sa tutelle.